

République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2023/02/23-01

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÉVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

**ABSENTE**

Madame Alix PLASSART

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

---

Madame la Maire propose d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2022.

Madame la Maire rappelle que les interventions du groupe minoritaire doivent être transmises dans les meilleurs délais pour faciliter le secrétariat des assemblées ainsi que les réponses des élus, le cas échéant.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** le procès-verbal de séance du 8 décembre 2022.

---

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE



Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN



République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2023/02/23-02

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÉVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

---

Madame la Maire présente les règles d'adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, le contexte national de relance et de normalisation, mais localement incertain (entre multiplication des mesures de soutien et réformes aux effets difficilement prévisibles), avant de préciser la situation et les orientations budgétaires de la collectivité pour 2023 et d'évoquer le plan pluriannuel d'investissements.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRENNENT ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

---

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE

Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN



République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2023/02/23-03

**OBJET : REVERSEMENT A HAUT LEON COMMUNAUTE DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUE SUR LES EQUIPEMENTS ET SUR LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÉVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

---

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le Conseil Départemental pour les opérations nécessitant un permis de construire, un permis d'aménager ou une autorisation préalable. La Commune peut choisir de reverser une partie de cette taxe à son EPCI ; Haut Léon Communauté a délibéré en ce sens le 14 décembre 2022.

Il est proposé de reverser à HLC pour une durée de 5 ans (renouvelable par tacite reconduction), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, 100 % de la taxe d'aménagement perçue pour le château du Laber, l'hôtel de recherche Ildys à Perharidy, l'office de tourisme et la ZAE du Blosson.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

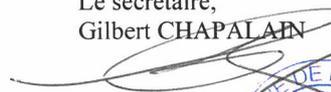
- **APPROUVENT** de reverser à Haut Léon Communauté la taxe d'aménagement perçue pour le château du Laber, l'hôtel de recherche Ildys à Perharidy, l'office de tourisme et la ZAE du Blosson à Haut Léon communauté pour une durée de 5 ans (renouvelable par tacite reconduction).

---

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE


Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN


République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2023/02/23-04

**OBJET : AVENANTS 1 DES LOTS 1 ET 5 – EGLISE NOTRE DAME DE CROAZ BATZ**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÉVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

---

Il est proposé d'approuver et d'autoriser Mme la Maire à signer :

- un avenant de 32 000 € HT lot 1 maçonnerie (entreprise LEFEVRE) correspondant à des travaux supplémentaires constatés suite au nettoyage des baies façades nord et sud. Avis unanimement favorable de la Commission de la Commande publique du 12 décembre 2022 ;
- un avenant de 17 412,78 € HT lot 5 vitraux (entreprise HEMBOLD) correspondant à des travaux supplémentaires sur les baies façades nord et sud. Avis unanimement favorable de la Commission de la Commande publique du 12 décembre 2022.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les avenants 1, des lots 1 et 5 des travaux supplémentaires de l'église Notre Dame de Croaz Batz et **AUTORISENT** Madame la Maire à les signer.

---

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE



Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN



**République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2023/02/23-05

**OBJET : AVENANTS 1 DES LOTS 1, 2 ET 10 – CENTRE NAUTIQUE**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÉVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

---

Il est proposé d'approuver et d'autoriser Mme la Maire à signer :

- un avenant de 49 669,60 € HT lot 1 terrassement/VRD (entreprise COSQUER COQUIL) pour le terrassement du vide sanitaire et l'ajout d'un géotextile sous la voirie et le parvis. Avis favorable de la Commission de la Commande publique du 12 décembre 2022 ;
- un avenant de 56 831,95 € HT lot 2 gros œuvre (entreprise MARC) correspondant au terrassement complémentaire pour longrines et à diverses études et adaptations constructives. Avis favorable de la Commission de la Commande publique du 12 décembre 2022 ;
- un avenant de 94 427,38 € HT lot 10 chauffage/ventilation/plomberie (entreprise LE BOHEC) correspondant au système d'extraction et de recyclage des gaz dans le vide sanitaire et à des adaptations du système de chauffage dans le bâtiment principal. Les moins-values engendrées sur le marché de base (-64 244,87 € HT) ramènent le surcoût à 30 182,51 € HT. Avis favorable de la Commission de la Commande publique du 12 décembre 2022.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré à la majorité (5 votes contre : Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Maël de Calan et Monsieur Joseph QUEMENER) :

- **APPROUVENT** les avenants 1, des lots 1, 2 et 10 du centre nautique et **AUTORISENT** Madame la Maire à les signer.

---

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Affiché le

**- 2 MARS 2023**

ID : 029-212902300-20230223-D2023\_02\_23\_05-DE

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE


Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN


**République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2023/02/23-06

**OBJET : AVENANTS 2 DES LOTS 1 ET 2 – CENTRE NAUTIQUE**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÈVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

---

Il est proposé d'approuver et d'autoriser Mme la Maire à signer :

- un avenant de 3 350 € HT lot 1 terrassement/VRD (entreprise COSQUER COQUIL) pour la reprise du talutage côté rue (sécurité chantier). Avis favorable de la Commission de la Commande publique du 12 décembre 2022 ;
- un avenant de 28 734,54 € HT lot 2 gros œuvre (entreprise MARC) correspondant à des travaux de purge de blocs de pierre et de pré-forage des pieux de fondation. Avis favorable de la Commission de la Commande publique du 12 décembre 2022.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Maël de Calan et Monsieur Joseph QUEMENER) :

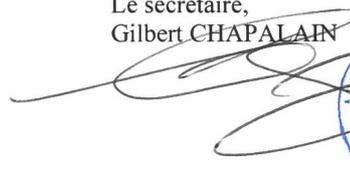
- **APPROUVENT** les avenants 2, des lots 1 et 2 du centre nautique et **AUTORISENT** Madame la Maire à les signer.

---

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE



Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN



**République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2023/02/23-07

**OBJET : DENOMINATIONS DE VOIRIE**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÈVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

---

Selon avis de la Commission Administration générale du 15 décembre 2022 :

- près de l'allée de Lenn Baol, il est proposé de dénommer la voie desservant les 13 lots du lotissement en cours de réalisation « clos de Lenn Baol » ;
- le promoteur chargé par la SAFI de la réalisation du quartier nord de la gare a souhaité connaître le nom de la future voie au nord de l'emprise, reliant la place de la Gare à la rue de la Petite vitesse : il est proposé « rue du Restel ».

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les dénominations de clos de Lenn Baol et rue du Restel.

---

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE

Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN



République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2023/02/23-08

**OBJET : CREATION COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « ANIMATIONS »**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÉVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

---

Conformément à l'article L2143-2 du CGCT, le Conseil municipal peut créer une commission extra-municipale, consultative, qui serait composée d'élus des commissions animation/vie associative et culture/patrimoine, mais aussi de Roscovites souhaitant s'impliquer et de représentants d'associations de Roscoff. Cette commission serait dédiée au suivi, à la coordination des manifestations et du bénévolat, à la proposition et à la réalisation de nouvelles animations et festivités. Avis favorable de la Commission Animations et vie associative du 11 janvier 2023.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la création de la commission extra-municipale « Fêtes et Animations ».

---

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE



Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN



République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2023/02/23-09

**OBJET : CREATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS COMPTE TENU D'UN ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITES POUR 2023**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÈVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

Chaque année la commune peut être amenée à devoir recruter directement des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activités dans les services municipaux. Conformément à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de créer ces emplois non permanents. Madame la Maire propose donc d'accepter la création des emplois tels que définis dans le tableau ci-dessous. Des crédits seront prévus au budget primitif 2023.

Service	Nombre	Type de contrat	Fonction	Correspondance au grade	Temps de travail	Période
Enfance jeunesse	1	Saisonnier ou stagiaire BAFA	Animateur (trice)	Adjoint d'animation (catégorie c)	Temps complet	Vacances printemps (2 semaines)
Enfance jeunesse	2	Saisonnier ou	Animateur (trice)	Adjoint d'animation (catégorie c)	Temps complet	Du 10/07 au 04/08

		stagiaire BAFA				
Enfance jeunesse	2	Saisonnier ou stagiaire BAFA	Animateur (trice)	Adjoint d'animation (catégorie c)	Temps complet	Du 07/08 au 31/08
Enfance jeunesse	1	Saisonnier ou stagiaire BAFA	Animateur (trice)	Adjoint d'animation (catégorie c)	Temps complet	Vacances toussaint
Police municipale	1		ASVP	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Du 15 juin au 31 août
Police municipale	1		ASVP	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Juillet et août
Communication	1		Chargé(e) de l'animation	Adjoint administratif (c)	Temps complet	Juillet et août
Technique : Entretien des sanitaires et nettoisement voirie	1		Agent d'entretien	Adjoint technique (catégorie c)	Temps non complet (dimanches et jours fériés 4H/jour)	Mai-juin- septembre
Sanitaires et nettoisement voirie	1		Agent d'entretien	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Juillet et août
Nettoisement voirie	1		Agent d'entretien	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Juillet et août
Entretien des plages, espaces verts et sanitaires	1		Agent d'entretien	Adjoint technique (catégorie c)	Temps complet	Juillet et août

Dans la mesure où l'emploi non permanent créé dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité n'existe pas à titre permanent, le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré minimum, dans la limite de l'indice terminal des grades cités. Les heures des dimanches et jours fériés sont majorées. Madame la Maire rappelle qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la création des emplois non permanents, tels que définis au tableau ci-dessus.

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE



Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN



République Française  
Département du Finistère  
Arrondissement de Morlaix  
MAIRIE DE ROSCOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2023/02/23-10

**OBJET : LOCATIONS STANDS, BARNUMS, TABLES ET CHAISES AUX ASSOCIATIONS  
ROSCOVITES**

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le 23 Février à DIX-NEUF heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Mathurin Méheut dans la salle Rannic, sous la présidence de Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Maire.

**PRÉSENTS :**

Madame Odile THUBERT MONTAGNE, Madame Claudine ALANORE, Monsieur Michel AUTRET, Madame Sophie CORNILY, Monsieur Sébastien MÉAR, Monsieur Hervé LE BARS, Madame Dany GUILLOU BEUZIT, Madame Brigitte LELEUX, Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT, Madame Gwenaëlle PENDU, Monsieur André MORVAN, Madame Véronique CROGUENNEC, Madame Mathilde HENRY, Madame Alix PLASSART, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Monsieur Joseph QUEMENER.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Jean-Jacques SÉVÈRE, à Madame Odile THUBERT-MONTAGNE  
Monsieur Jacques GUYONVARCH à Monsieur Jean-Jacques ROIGNANT  
Monsieur Philippe POTIN à Monsieur Michel AUTRET  
Monsieur Philippe CAVAREC à Monsieur Sébastien MÉAR  
Monsieur Maël DE CALAN à Monsieur Joseph QUEMENER

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 février 2023

Monsieur Gilbert CHAPALAIN a été désigné secrétaire.

---

Après avis favorable du service technique, il est proposé de créer un tarif de location pour la mise à disposition de matériel par le service technique. Le matériel sera retiré au service technique et restitué au même endroit. Les stands seront prêtés non montés et devront être rendus en parfait état. La mise à disposition sera gracieuse pour les associations roscovites à but non lucratif, sous réserve que les activités organisées soient elles aussi non lucratives ou d'intérêt général (par exemple kermesses). Les demandes émanant d'associations extérieures seront étudiées au cas par cas.

Pour tout autre cas, le tarif suivant sera appliqué :

- stand 3 x 3 m : 36 € TTC/jour. Quantité de stands disponibles : 5
- table : 2 €/jour. Quantité disponible : 140
- chaise : 0,50 €/jour. Quantité disponible : 640

En conséquence, les Conseillers municipaux, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les conditions tarifaires énoncées pour la mise à disposition de matériel : stand, table et chaise.

---

La Maire,  
Odile THUBERT MONTAGNE



Le secrétaire,  
Gilbert CHAPALAIN

